

4. Le nombre de revendeurs du marché monétaire n'est pas déterminé d'avance. Il varie de temps à autre.

5. Non. Voir les n^{os} (1) et (3) ci-dessus.

LE RÔLE ORDINAIRE DU BRISE-GLACE
«JOHN A. MACDONALD»

Question n^o 92—**M. Thomson:**

1. Que ferait normalement le brise-glace *John A. Macdonald* de la Garde côtière s'il n'accompagnait pas le *Manhattan* à travers le passage du Nord-Ouest?

2. L'affectation du *Macdonald* à l'expédition du *Manhattan* a-t-elle entraîné des frais supplémentaires et, dans l'affirmative, combien?

3. Qui paie le traitement du capitaine Tom Pullen du ministère des Transports pendant le temps qu'il passe sur le *Manhattan*?

4. A-t-on offert les services du capitaine Pullen à la *Humble Oil Company* et à ses associés, ou bien ceux-ci ont-ils fait la demande?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Le *John A. Macdonald* aurait été utilisé dans les opérations de ravitaillement des camps du Nord canadien, ainsi qu'à des travaux d'hydrographie et d'océanographie et aurait fait des recherches sur les opérations de fin de saison dans le détroit de Strathcona.

2. Le *John A. Macdonald* a consommé plus de carburant qu'il ne l'aurait normalement fait parce que le navire a dû, pendant un certain temps, affronter des glaces plus épaisses que ce n'aurait été le cas s'il n'avait pas escorté le *Manhattan*. De plus, d'autres navires ont dû suppléer au *John A. Macdonald* pour ce qui est des travaux ne pouvant souffrir de retard. On estime les frais supplémentaires à \$20,000 environ.

3. Le ministère des Transports.

4. À l'origine, l'*Humble Oil Co.* avait demandé au ministère son aide pour obtenir les services d'un capitaine canadien connaissant bien l'Arctique. D'autre part, le gouvernement du Canada désirait avoir à bord un représentant officiel qui assurerait la liaison entre le ministère des Transports, le brise-glace de la garde côtière canadienne, le brise-glace de la garde côtière des États-Unis et l'*Humble Oil Co.*, pendant le passage. Aussi un accord a-t-il été conclu avec cette société en vertu duquel le capitaine T. C. Pullen a été chargé de remplir toutes ces tâches.

LE PROJET «MANHATTAN»—LA DEMANDE
D'AUTORISATION

Question n^o 93—**M. Thomson:**

1. La *Humble Oil Company* ou le gouvernement des États-Unis ont-ils demandé au gouvernement canadien l'autorisation d'envoyer le *Manhattan* dans le passage du Nord-Ouest et, dans l'affirmative, quand, par qui, et de quelle façon la demande a-t-elle été présentée?

[L'hon. M. Benson.]

2. Le gouvernement est-il prêt à rendre public la copie ou le texte de cette demande?

3. A quelles dates ont eu lieu des réunions entre les fonctionnaires canadiens et les responsables du projet *Manhattan*?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le gouvernement canadien, par l'intermédiaire de ses divers ministères, a été constamment en contact avec le gouvernement des États-Unis et la *Humble Oil Company* à l'occasion du voyage du *Manhattan* dans le passage du Nord-Ouest. Les compagnies pétrolières intéressées et la garde côtière américaine ont consulté les autorités canadiennes compétentes pour l'organisation de l'opération, et le voyage a eu lieu avec l'accord et la participation du gouvernement canadien.

2. Non.

3. Les réunions s'étant déroulées de façon continue et beaucoup d'entretiens ayant eu lieu au téléphone, il n'est pas possible d'indiquer les dates exactes où il y a eu des réunions à ce sujet.

TERRE-NEUVE—LES EMPLOYÉS DU CN AU
SERVICE DES VOYAGEURS À TERRE-
NEUVE

Question n^o 106—**M. Marshall:**

1. Quel est le nom des employés du CN à Terre-Neuve qui faisaient partie du service des voyageurs?

2. Quelles était la catégorie officielle de leur emploi et quel était leur taux de rémunération avant l'interruption du service des voyageurs; quels sont leur classement et leur taux de rémunération actuels?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1 et 2. La direction du CN déclare qu'il n'est pas d'usage de divulguer des renseignements pris dans les dossiers personnels des employés.

LE PROGRAMME D'HYPERFRÉQUENCE DU RÉ-
SEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION DU CN

Question n^o 122—**M. Orlikow:**

1. Le réseau de télécommunications du Canadien-National a-t-il entrepris les travaux d'un programme d'hyperfréquence de 3 millions de dollars pour augmenter les facilités de communication dans le Yukon et les territoires du Nord-Ouest et, dans l'affirmative, quand ce projet a-t-il débuté et quand prévoit-on qu'il sera terminé?

2. Le plan d'expansion ci-dessus se fonde-t-il sur des études particulières et, sinon, sur quel critère s'est fondée l'expansion du réseau de microondes?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction du CN communique les renseignements